

La lettre du Maire

JANVIER 2017 - N° 11



LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) UN ESPOIR POUR LA ROQUETTE

Chers administrés,

Dans les lettres du maire n° 8 (mars 2015) et n° 10 (septembre 2015), nous vous avons tenu informé de l'évolution de ce dossier. Après un ultime retard lié à une complication administrative, le PLU rentre dans la dernière ligne droite : l'**enquête publique**, dont vous avez été informé par un avis, distribué dans les boîtes aux lettres.

Traditionnellement, la participation des administrés à ce type d'enquête se limite à la contestation, soit pour des raisons personnelles, parce que le classement de son terrain est jugé défavorable, soit par esprit de système : si la municipalité ne fait rien, je critique... si elle fait quelque chose, je critique... Je souhaite, à travers ce message, vous inviter à venir découvrir notre PLU en mairie et **soutenir les options fondamentales** qu'il contient en donnant votre avis sur le registre disponible au service urbanisme.

Le projet de PLU que nous vous proposons est basé sur une préoccupation majeure : **protéger notre environnement en maîtrisant l'urbanisation**. Cette tâche est extrêmement compliquée par la loi ALUR qui a changé les règles d'urbanisme en supprimant la notion de coefficient d'occupation des sols (COS) et les surfaces minimales pour construire, qui permettaient de limiter la constructibilité. Elle a aussi renforcé les possibilités de densification des espaces déjà urbanisés, ce qui pourrait détruire l'environnement de toute la partie collinaire.

Ces changements rendent complexes la maîtrise de l'urbanisation et nous a obligé à utiliser de nouvelles restrictions de façon à ne pas avoir un développement anarchique qui détruirait notre environnement : coefficient d'emprise au sol réduits, coefficient d'espaces verts imposés pour maintenir une végétalisation importante...

MAÎTRISER - PROTÉGER - DYNAMISER La Plaine de la Siagne

Le PLU prévoit de pérenniser la vocation agricole de la plaine par un classement irréversible. Des projets de serres photovoltaïques, autosuffisantes en énergie sont prévus sur des terrains appartenant à la collectivité. Des terrains sont aussi mis en réserve pour pouvoir développer à terme la base de loisirs.

Prévoir aujourd'hui cette extension est un choix fondamental, car cet espace de verdure, dédié aux sports et aux loisirs, sera vital pour les habitants des trois communes de la vallée de la Siagne dans les décennies à venir.

Je vous demande de venir soutenir ce choix stratégique pour l'avenir de notre bassin de vie.



Espace collinaire naturel à protéger



Projet d'aménagement du village

Je vous invite à venir nombreux consulter notre PLU, soit sur le site internet, soit en mairie au service urbanisme et surtout à **soutenir les projets structurants** tels que l'extension de la base de loisirs ou l'aménagement du secteur du puits, avec son terrain de sports indispensable pour l'école du Village. Plus de 50 % de notre commune seront protégés : boisés classés, agricoles, espaces verts...

Saint Jean

Avec le Village, ce sont les deux seuls secteurs où une «densification» raisonnable est prévue. Une zone artisanale sous le Béal est programmée pour abriter des ateliers avec logements et le caravanning. Saint Louis est maintenu, d'ailleurs en cours de rénovation, pour créer un accueil touristique haut de gamme.

Le Village

Le projet validé par le conseil prévoit une extension raisonnée du noyau villageois et sa dynamisation par la l'implantation de nouveaux commerces, dont les murs appartiendront à la mairie pour maîtriser leur attribution. L'aménagement du secteur du puits, qui est à l'origine de la création du village permettra de mettre en valeur cet espace et de créer un terrain de sports pour l'école du village.

La partie collinaire

Cette partie verdoyante de la commune est particulièrement menacée par la loi ALUR. L'urbanisation, jusqu'ici maitrisée par des COS réduits et des surfaces minimum pour construire pourrait faire l'objet d'une urbanisation intensive qui détruirait irrémédiablement notre environnement arboré.

Quand on sort de Cannes par la D 409, La Roquette constitue un véritable poumon vert qu'il convient de protéger par des règles d'urbanisation strictes. C'est ce que prévoit notre PLU.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de la Roquette-sur-Siagne
Enquête publique sur le projet d'élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2.1.2016/219 du 21 octobre 2016,
Le Maire de la commune de la Roquette-sur-Siagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Georges MARTINEZ, ingénieur en chef territorial, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire.
Madame Jocelyne GOSSELIN, ingénieur au CNRS en retraite, a été désignée par ce même tribunal comme commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de la Roquette-sur-Siagne du 12 décembre 2016 au 20 janvier 2017 inclus, de 8h à 16h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **lundi 12 décembre 2016**
 - **vendredi 6 janvier 2017**
 - **mercredi 11 janvier 2017**
 - **vendredi 20 janvier 2017**
- De 9h à 12h et de 13h à 16h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU **pourront être consignées sur le registre d'enquête** déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie au commissaire enquêteur, ou par courriel à son intention à l'adresse suivante : urbanisme@laroquettesursiagne.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie (service urbanisme), à l'issue de l'enquête.

Le Maire,
A. ROATTA

Le P.L.U., c'est l'avenir de notre village et vos enfants vous remercieront pour votre soutien clairvoyant.

André Roatta, maire

